New Nouveau Brunswick

# Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

| Nom de l'exploitant | | Date d'inspection |
|---|---|---|
| Garderie Mélubulles Inc. | | Le 04 novembre 2026 |
| Nom de l'établissement | | Numéro de permis |
| Garderie Mélubulles 1 Inc. | | 2019517 |
| Adresse | | Numéro de téléphone |
| 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6 | | (506) 739-9264 |
| Type de permis | Nombre maximal d'enfants | Âges des enfants |
| Garderie éducative à temps plein | 60 | PRÉSCOLAIRE<br>ÂGE SCOLAIRE |
| Personnel SGE | Titre du poste | |
| Pascale Dumont-Levesque | Mentor en assurance de la qualité | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---|---|---|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas. | 24(1)(c)(v) | 30 oct. 2026 | 04 nov. 2026 |
| Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 29 janv. 2027 | 04 nov. 2026 |
| Commentaires: La lacune est maintenant conforme. La date pour le RCR est le 27 janvier 2027. | | | |

| Commentaires généraux |
|---|
| Aucune visite à l'établissement. |

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 05 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Danna Dumont — Le 05 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*